



PROCES-VERBAL

du Conseil Municipal

du 27 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars, à *dix-huit heures*, le Conseil Municipal de la commune de DONGES s'est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente de la mairie de DONGES, après convocation légale en date du vingt-trois mars deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur CHENEAU François, Maire. Puis sous présidence de Monsieur LEFEUVRE Olivier, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Étaient présents : 28

Messieurs et mesdames LEFEUVRE Olivier – DEMÉ Norbert – LETHIEC Virginie – PABOIS Alain – BOUHIER Sandrine – MIAULT Vincent – DAVID Joséphine – PERRIN Yvonnick – MORICE Peggy – LANNON Annie – MORICLET Lionel – BOUCHET Stéphane – CAUVIN Déborah – RUEL Julie – PLOTON Julien – NAIL Céline – HMDANI Hamid – OLIVIER Cécile – LE ROUX Maëlle – LE MEUR Quentin – LECAMP Yveline – CHENEAU François – BAUDICHAUD Ghislain – PARABERE Loïc – THEISEN Linda – MOULAÏ Emeline – BOUCHET Gauthier – KLAUS Maxime.

Était excusé avec pouvoir : 1

Monsieur HOUSSAIS Thierry (procuration à Monsieur PABOIS Alain)

Était excusé sans pouvoir : 1

Monsieur François CHENEAU

Secrétaire de séance : Madame LANNON Annie

DELIBERATION N°1

Installation du conseil municipal

Rapporteur : Monsieur CHENEAU François

A/R
Préfecture
Le 28/03/26

Exposé

Monsieur François CHENEAU, Maire sortant ouvre la séance.

Il fait l'appel des conseillers municipaux au vu des résultats constatés aux procès-verbaux des élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

Il déclare les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions.

Il désigne Madame Annie LANNON comme secrétaire de séance.

Il cède ensuite sa place de Président de séance au doyen d'âge de l'assemblée.

Monsieur CHENEAU François : *Bonsoir à toutes et à tous. Je vais procéder à l'installation des conseillers municipaux qui ont été élus dimanche dernier. Je vais donc faire l'appel des membres du nouveau conseil municipal.*

Monsieur LEFEUVRE Olivier

Monsieur DEMÉ Norbert

Madame LETHIEC Virginie

Monsieur PABOIS Alain

Madame BOUHIER Sandrine

Monsieur MIAULT Vincent

Madame DAVID Joséphine

Monsieur PERRIN Yvonnick

Madame MORICE Peggy

Madame LANNON Annie

Monsieur HOUSSAIS Thierry a donné
pouvoir à Monsieur PABOIS Alain

Monsieur MORICLET Lionel

Monsieur BOUCHET Stéphane

Madame CAUVIN Déborah

Madame RUEL Julie

Monsieur PLOTON Julien

Madame NAIL Céline

Monsieur HMIDANI Hamid

Madame OLIVIER Cécile

Monsieur PARABERE Loïc

Madame LE ROUX Maëlle

Madame THEISEN Linda

Monsieur LE MEUR Quentin

Madame MOULAÏ Emeline

Madame LECAMP Yveline

Monsieur BOUCHET Gauthier

Monsieur CHENEAU François

Monsieur KLAUS Maxime

Monsieur BAUDICHAUD Ghislain

Il est a noté que Madame APPERT Patricia a démissionné de sa fonction de conseillère municipale par courrier recommandé reçu en mairie le 25/03/2026. Elle est donc remplacée par le suivant de la liste concerné, Monsieur KLAUS Maxime.

Je propose aux membres du conseil municipal de désigner un secrétaire de séance en la personne de Madame LANNON Annie. Y a-t-il des oppositions ? S'il n'y en a pas, le conseil municipal approuve à l'unanimité que Madame LANNON soit la secrétaire de cette séance d'installation.

Avant de céder la parole à la doyenne d'âge de cette assemblée, je voudrais dire quelques mots brièvement.

Je suis entré dans ce conseil municipal le 30 mars 1989, il y a 37 ans. A l'époque, j'étais le benjamin de ce conseil municipal puisque j'avais 25 ans. Et le même soir j'ai été élu adjoint au maire dans l'équipe du Docteur Jean PAUCHARD, fonction que j'ai conservé sous le mandat d'Alexandre GRAVELLE, puis sous les deux mandats de René DROLLON élu en 1995 et réélu en 2001.

En 2008, je suis réélu conseiller de la minorité au sein du conseil municipal avant d'être élu maire en 2014 et réélu en 2020. Donc cela fait 37 ans que je suis rentré dans ce conseil municipal, c'est long, c'est très long. Je ne m'y attendais pas au départ.

Aujourd'hui, après avoir constaté que les objectifs que je m'étais fixé personnellement en 2014 sont de mon point de vue satisfait, j'ai estimé que ma mission était remplie, que ce que je souhaitais avait été réalisé et qu'il convient, que d'engager un septième mandat de conseiller de l'opposition, de laisser la place à une personne nouvelle, une personne plus jeune, qui sera en mesure de se projeter vers l'avenir. C'est la raison pour laquelle, j'ai déposé ce soir ma lettre de démission du mandat de conseiller municipal pour qu'une autre personne me remplace. Je vais vous dire tout de suite que cette démission n'est pas un signe de défiance ou d'hostilité envers qui conque et surtout pas envers les nouveaux élus, qui ont reçu la majorité des votes des Dongeois. Majorité relative, mais majorité incontestable. Ce n'est pas un signe de défiance, ni d'hostilité, c'est juste la prise en compte du réel. Un nouveau mandat ne serait pas logique, il ne serait pas cohérent, il ne serait surtout pas utile. J'ai pour objectif de rester utile mais sous d'autres formes. Et c'est donc le cœur léger que je vais laisser à d'autres le soin de représenter la liste dont j'étais membre en 2026.

Je précise tout de suite que je n'ai pas forcément envie de couper avec la commune ; les gens qui me connaissent savent que j'y suis extrêmement attaché, pour des tas de raisons, que j'y ai mes racines, que j'y ai l'histoire de ma famille, que j'y ai une partie de ma vie. Vous voyez

37 ans, ce n'est pas rien. Il n'y a rien de changer dans mon attachement à la commune, bien évidemment.

J'ai envie simplement maintenant de me consacrer sous une autre forme, dans un autre cadre, à promouvoir la commune, en faisant ce que je pense savoir le mieux faire, c'est-à-dire : transmettre la mémoire, l'histoire, le patrimoine, la culture, les traditions populaires, nos usages, tout ce qui fait que nous avons une identité communale et j'ai envie de travailler à cela, de le partager, de le transmettre, à toutes les personnes qui s'y intéresseront et au moins dans le cadre d'un monde où les choses changent très vite et où la mémoire s'efface, où la culture s'uniformise et bien garder la transmission me paraît importante. C'est la tâche essentielle à laquelle je me consacrerai désormais sur le plan Dongeois. Voilà ce que je voulais dire, me concernant.

Ensuite, je veux remercier les élus qui ont travaillé avec moi soit depuis 6 ans, soit depuis 12 ans et qui sont restés fidèles à leur engagement et loyaux envers leur équipe jusqu'au bout et qui ont travaillé jusqu'au bout. S'il y a eu des choses positives de faites ces dernières années c'est aussi en très grande partie grâce à eux. Et grâce à leur loyauté. Je veux remercier les agents de la ville, les services de la ville qui sont une richesse pour les élus, qui sont une richesse pour la commune et dont les compétences dont l'engagement et le sens du service public doivent être soulignés, je n'ai aucun doute qu'ils arriveront à travailler au mieux avec les nouveaux élus. Et puis, je veux féliciter la nouvelle majorité municipale, des félicitations républicaines comme on dit, respectant le résultat des urnes, c'est important et j'avais pour ambition que cette transition avec le nouveau maire élu se passe dans les conditions les meilleurs possibles, pour qu'il y ai le moins de perturbations possibles sur les dossiers en cours, sur le fonctionnement des services de la ville, pour que les choses se passent dans la sérénité et la continuité et la démocratie tout simplement. Je souhaite aux nouveaux élus de pouvoir travailler au mieux et de répondre au mieux aux attentes de la population dans un contexte qui était difficile, qui est difficile et qui sera difficile pour nos communes.

Je leur souhaite d'arriver à répondre au mieux à tous les besoins, à toutes les demandes qui se sont exprimées et qui s'exprimeront au sein de notre population.

Je veux leur dire que le mandat municipal est certainement le plus beau de tous les mandats parce que nous sommes à portée de la population, « à portée d'engueulades » comme disait le Président du Sénat, mais c'est ça le plus intéressant et le plus beau. Je souhaite que l'ensemble du conseil municipal puisse travailler de façon positive, constructive et sereinement en s'attachant comme toujours, aux enjeux dongeois et en évitant de rajouter des débats qui ne sont pas des débats qui intéressent nos concitoyens de Donges et qui seraient importés de l'extérieur. Il y a suffisamment de sujets dans la commune, de travail, voire de controverses pour que l'on puisse débattre essentiellement sur nos enjeux communaux.

J'en ai terminé. Je remercie les personnes présentes de m'avoir écoutées et maintenant je vais céder la parole à la doyenne d'âge de cette assemblée, en l'espèce ce soir, Madame LECAMP Yveline. Je vous remercie pour votre attention.

DELIBERATION N°2

Election du maire

Rapporteur : Madame LECAMP Yveline

AIR
Préfecture
Le 31/03/2026

Exposé

Vu l'article L2122-4 du code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil départemental.

Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive. »

Vu l'article L2122-7 du code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour décider d'élire le maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

La Présidente de séance sollicite les candidatures.

Déroulement de chaque tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, fait constater au Président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie puis dépose son enveloppe dans l'urne.

Le Président constate, sans toucher l'enveloppe, que le conseiller municipal a déposé lui-même celle-ci dans l'urne.

Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, est enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. **Les bulletins et enveloppes déclarés blancs par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral sont sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal.**

Madame LECAMP Y. :

Bonsoir à toute et à tous, Je vais procéder à l'appel nominal des membres du conseil

<i>Monsieur Olivier LEFEUVRE</i>	<i>Madame RUEL Julie</i>
<i>Monsieur Norbert DEMÉ</i>	<i>Monsieur PLOTON Julien</i>
<i>Madame LETHIEC VIRGINIE</i>	<i>Madame NAIL Céline</i>
<i>Monsieur PABOIS Alain</i>	<i>Monsieur HMIDANI Hamid</i>
<i>Madame BOUHIER Sandrine</i>	<i>Madame OLIVIER Cécile</i>
<i>Monsieur MIAULT Vincent</i>	<i>Madame LE ROUX Maëlle</i>
<i>Madame DAVID Joséphine</i>	<i>Monsieur LE MEUR Quentin</i>
<i>Monsieur PERRIN Yvonnick</i>	<i>Madame LECAMP Yveline</i>
<i>Madame MORICE Peggy</i>	<i>Monsieur BAUDICHAUD Ghislain</i>
<i>Madame LANNON Annie</i>	<i>Monsieur PARABERE Loïc</i>
<i>Monsieur HOUSSAIS Thierry a donné pouvoir à Monsieur PABOIS Alain</i>	<i>Madame THEISEN Linda</i>
<i>Monsieur MORICLET Lionel</i>	<i>Madame MOULAÏ Emeline</i>
<i>Monsieur BOUCHET Stéphane</i>	<i>Monsieur BOUCHET Gauthier</i>
<i>Madame CAUVIN Déborah</i>	<i>Monsieur KLAUS Maxime</i>

Il n'y a donc que 27. Je dénombre donc 27 conseillers présents. Le quorum est donc atteint. J'invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

En application des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de

suffrage, le plus âgé est déclaré élu. Alors, pour la constitution du bureau, Monsieur Le Meur et Madame Moulaï seront désignées comme assesseurs. Êtes-vous d'accord ? Oui ? Le Conseil municipal est valide. Vous avez devant vous tout le matériel de vote, des bulletins préremplis, papier blanc, enveloppe et stylo. Je vous laisse le soin de préparer vos votes. Je vous laisse un petit moment d'attente. Alors, y a-t-il des candidats pour être maire ?

Monsieur LEFEUVRE Olivier :

Je suis candidat.

Madame LECAMP Yveline :

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Donc, Monsieur Olivier LEFEUVRE, Madame Emeline MOULAI et MONSIEUR Quentin LE MEUR, si vous voulez bien venir auprès de l'urne, s'il vous plaît. Je vais vous appeler un par un, puis vous vous déplacerez pour faire le vote.

Monsieur Olivier LEFEUVRE

Madame RUEL Julie

Monsieur Norbert DEMÉ

Monsieur PLOTON Julien

Madame LETHIEC VIRGINIE

Madame NAIL Céline

Monsieur PABOIS Alain

Monsieur HMIDANI Hamid

Madame BOUHIER Sandrine

Madame OLIVIER Cécile

Monsieur MIAULT Vincent

Madame LE ROUX Maëlle

Madame DAVID Joséphine

Monsieur LE MEUR Quentin

Monsieur PERRIN Yvonnick

Madame LECAMP Yveline

Madame MORICE Peggy

Monsieur BAUDICHAUD Ghislain

Madame LANNON Annie

Monsieur PARABERE Loïc

Monsieur HOUSSAIS Thierry a donné pouvoir à Monsieur PABOIS Alain

Madame THEISEN Linda

Monsieur MORICLET Lionel

Madame MOULAÏ Emeline

Monsieur BOUCHET Stéphane

Monsieur BOUCHET Gauthier

Madame CAUVIN Déborah

Monsieur KLAUS Maxime

Nous allons procéder au dépouillement.

1ER TOUR DE SCRUTIN (et unique tour)

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 5

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 23

Majorité absolue des suffrages exprimés : 15

A obtenu :

- Monsieur LEFEUVRE : 21 voix
- Monsieur BOUCHET : 2 voix

Proclamation des résultats de l'élection du Maire

Monsieur Olivier LEFEUVRE ayant obtenu la majorité absolue (au premier tour) est proclamé Maire et immédiatement installé.

J'appelle Madame Annette AUFFRET.

Monsieur LEFEUVRE Olivier :

Bonsoir à toutes et tous. Symboliquement j'ai demandé ce soir à Annette de me remettre cette écharpe officiellement, tout simplement, parce qu'en 2008, Annette m'a fait confiance et en 2008, je suis rentré comme jeune conseiller municipal à la ville de Donges et je voulais aujourd'hui, te remercier, parce que cet engagement m'a amené jusqu'ici.

Madame AUFFRET Annette :

Je suis à la fois émue, fière. Fière de t'avoir passé cette écharpe. Parce que c'est vrai, même si je ne lis pas dans la boule de cristal, il y a très longtemps que j'avais imaginé que tu la porterais un jour, je te l'avais dit, je l'avais dit à ton papa qui s'en est souvenu et je suis sûre que cette écharpe est un symbole. Un symbole de la République, et je sais que tu en appliqueras les symboles, et en plus des symboles de valeurs humaines, que tu appliques et qui sont les mêmes que les miennes.

Donc je sais que tu feras bon usage de cette écharpe et que tu appliqueras les valeurs communes que nous avons et je suis très heureuse que tu portes cette écharpe.

Monsieur LEFEUVRE Olivier :

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, chers habitants de Donges, ce soir marque une étape importante dans la vie démocratique de notre commune. Les élections municipales viennent de s'achever et avec elles une période de débats, d'engagement, de divergence, et parfois de limites franchies dans la bonne tenue de cette campagne.

Je veux en premier lieu, saluer les candidats et les équipes qui se sont engagés avec sincérité dans ce moment essentiel de notre démocratie locale. Je n'oublie pas non plus, celles et ceux qui ont siégé avant nous, qui ont donné de leur temps, comme le rappelai Monsieur François CHENEAU, de leur énergie, que ce soit dans la majorité ou dans l'opposition. Je vous remercie sincèrement de votre engagement au service de notre commune.

Les électeurs se sont exprimés dimanche. Ils l'ont fait avec leurs attentes, leurs espoirs, leurs inquiétudes aussi. Le résultat est là, claire mais serré. Un message de confiance bien sûr, mais aussi un message d'équilibre et d'exigence. Au-delà des sensibilités, de la pluralité des opinions qui est une richesse, nous partageons tous une chose fondamentale, l'attachement profond à notre commune.

Donges n'est pas seulement un territoire c'est un lieu de vie, de mémoire, de liens humains. C'est une communauté faite de visages, d'histoire de vie et de solidarité. Et c'est pour cette communauté que nous sommes ici ce soir. Je mesure pleinement la responsabilité qui m'est confié. Je l'assumerai avec humilité, avec exigence, dans la proximité comme je m'y suis engagé durant ces longs mois de campagne électorale. Une responsabilité qui ne consiste pas à agir pour certains mais à agir pour tous, sans esprit de revanche et sans exclusion.

Dans un monde où les divisions sont souvent amplifiées, je souhaite que Donges fasse le choix de l'apaisement. L'apaisement ne signifie pas l'effacement des différences, il signifie le respect, l'écoute, la capacité à dialoguer, même lorsque nous ne sommes pas d'accord. Il signifie aussi la volonté sincère de construire ensemble, en recherchant ce qui nous unit plutôt que ce qui nous oppose. Nous avons le devoir de montrer que le débat démocratique peut être exigeant sans être blessant, engagé, sans être conflictuel.

À celles et ceux qui n'ont pas fait le même choix que celui qui s'est exprimé majoritairement dans les urnes, je veux dire ceci : vous avez toute votre place. Votre voix compte. Elle continuera d'être entendue. Car une commune ne se construit pas dans l'unanimité, dans l'uniformisation des opinions, mais dans la diversité respectée.

À celles et ceux qui nous ont accordé leur confiance, je veux dire merci. Mais ce merci s'accompagne d'une exigence : celle d'être à la hauteur, chaque jour, dans chaque décision, dans chaque action.

Le conseil municipal que nous installons aujourd'hui devra être à l'image de cette ambition : un lieu de travail, de respect mutuel et de responsabilité collective.

Nous aurons des choix à faire, parfois difficiles. Nous aurons des défis à relever. Mais nous aurons surtout une boussole commune : l'intérêt général. C'est lui qui devra guider chacun de nos pas. C'est lui qui devra dépasser nos différences. C'est lui qui devra nous rassembler.

Je crois profondément que la politique locale peut être une politique du concret, du lien et de la confiance retrouvée. Une politique où l'on se parle, où l'on se comprend, où l'on agit ensemble.

Alors ce soir, je vous invite collectivement à ouvrir un nouveau chapitre pour Donges. Un chapitre fondé sur le respect, l'écoute, le dialogue et la volonté d'avancer ensemble.

Pour notre commune.

Pour ses habitantes et ses habitants

Pour son avenir.

Je vous remercie.

Vous vouliez prendre la parole Monsieur Bouchet ? On vous écoute.

Monsieur BOUCHET Gauthier :

Monsieur Le Maire, chers collègues. Notre conseil municipal, nouvellement installé vient de vous élire comme Maire de Donges il y a quelques instants. Au nom du groupe « Rassembler Donges », selon l'usage républicain, je vous adresse nos félicitations. Monsieur Le Maire, dimanche dernier, à l'issue du second tour de l'élection municipale, la liste « Donges, un nouvel élan » que vous conduisiez, a emporté une victoire nette et incontestable par 44 % des suffrages exprimés. Ce score marque sans ambiguïté possible la volonté de changement demandé par une majorité d'habitants de notre commune. La liste conduite par Ghislain Baudichaud a pour sa part obtenue 40% des votes exprimés. Notre liste « Rassembler Donges » termine troisième avec 16 % des votes et 2 élus. Monsieur Le Maire, parce que vous venez d'être élu, nous vous souhaitons tout le succès que vous méritez, vous et votre équipe dans le mandat qui s'ouvre pour les 6 (ou 7, on ne sait pas bien) années. Ceci pour le coup, n'est pas que l'usage républicain. C'est avant tout une volonté que je sais ici partagée par tous, de succès pour l'avenir de Donges et le bonheur des dongeois. Au sein de notre nouveau conseil municipal, les élus de « Rassembler Donges » œuvreront au service d'une opposition constructive qui dialoguera avec tous, qui s'opposera à ce qui le mérite de notre point de vue mais qui sera aussi toujours reconnaître le bien fondé de votre action. Merci beaucoup.

Monsieur LEFEUVRE Olivier :

Merci Monsieur Bouchet. S'il y a d'autres déclarations ? Ghislain ?

Monsieur BAUDICHAUD Ghislain :

Monsieur Le Maire. Mesdames Messieurs les élus. Nous souhaitons tout d'abord vous souhaiter nos félicitations pour votre élection. Le résultat de ce scrutin est clair, 44% des électeurs pour votre liste, 41 % pour la nôtre et 15% pour la troisième.

Dans un contexte où plus de 40% des inscrits ne se sont pas exprimés, il traduit une population dongeoise partagée avec des sensibilités différentes voire même opposées et une mobilisation, en retrait, à l'image de ce que l'on observe à l'échelle nationale. La répartition des sièges au conseil municipal ne reflète pas strictement ce rapport de voix, elle relève des règles de notre République. Nous les respectons pleinement et les acceptons.

Pour notre part, nous prenons également toute notre place de groupe minoritaire. Un groupe attentif, exigeant, mais aussi constructif dans l'intérêt de la commune et de l'ensemble de la population, quel qu'a été son choix les 15 et 22 mars dernier. Ces mois de campagne ont parfois été tendus. Chacun défendant son point de vue. Nous avons toujours privilégié le fond et le factuel plutôt que les attaques stériles et les coups bas.

Désormais en responsabilité et tout au long du mandat, nous serons présents, appliqués, et force de proposition lorsque cela sera utile ou lorsque vous en ferez la demande. Nous sommes convaincus, nous aussi que la qualité du travail municipal repose sur l'écoute de toutes les expressions issues des urnes. Nous saurons faire entendre notre voix avec responsabilité et nous comptons sur votre écoute dans le respect du rôle de chacun. Notre objectif est simple, continuer, chacun à notre place, à faire avancer Donges dans un climat serein, respectueux et utile aux habitants. Je vous remercie et je vous souhaite un mandat plein de réussites pour le bien de notre commune.

Monsieur LEFEUVRE Olivier :

Merci Ghislain. Message reçu. Nous travaillerons tous dans l'intérêt général de notre commune. C'est en tout cas l'engagement que nous prenons tous ce soir.

Je vous propose de poursuivre l'ordre du jour de ce conseil municipal d'installation avec le point n° 3 qui a pour objectif de déterminer le nombre d'adjoints.

DELIBERATION N°3

Détermination du nombre d'Adjoints

Rapporteur : Monsieur LEFEUVRE Olivier

AJR
Préfecture
Le 31/03/2026

Exposé

Le Maire nouvellement élu assure la Présidence de l'assemblée.

Vu l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal est de 29 élus, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser **huit**.

Vu la proposition de Monsieur le Maire de créer **huit** postes d'adjoints au maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, par :

23 POUR

Et

5 ABSTENTIONS

➔ **FIXE à huit**, le nombre des Adjoints au Maire de la Commune.

DELIBERATION N°4

Election des Adjointes

Rapporteur : Monsieur LEFEUVRE Olivier

A/R
Préfecture
Le 31/03/26

Exposé

Le Maire nouvellement élu précise que le Conseil Municipal est invité à élire le ou les Adjointes parmi ses membres (*article L 2122-1 du CGCT*).

Dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (*article L.2122-7-2 du CGCT*).

En application de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (*article 29 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 portant modification de l'article L 2122-7-2 du CGCT*), la liste des adjoints est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Constitution du bureau

Le Maire procède à la désignation de deux assesseurs.

Vu la délibération n° 2026 – 03 du 27 mars 2026 relative à la détermination du nombre des adjoints ;
Il est procédé à l'élection des adjoints.

Election des adjoints

Le Maire sollicite les candidatures puis fait procéder au vote.

Liste 1 présentée par MONSIEUR Norbert DEMÉ :

- Madame Virginie LETHIEC
- Monsieur Alain PABOIS
- Madame Sandrine BOUHIER
- Monsieur Vincent MIAULT
- Madame Joséphine DAVID
- Monsieur Yvonnick PERRIN
- Madame Peggy MORICE

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, fait constater au Président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie puis dépose son enveloppe dans l'urne.

Le Président constate, sans toucher l'enveloppe, que le conseiller municipal a déposé lui-même celle-ci dans l'urne.

Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, est enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. **Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral sont sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec la mention de la cause de leur annexion.** Si l'élection n'est pas acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un nouveau tour de scrutin.

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **28**

A déduire (bulletins blancs) : **7**

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : **21**

Majorité absolue des suffrages exprimés : **15**

Ont obtenu :

- liste 1 - DEMÉ Norbert : **21 voix**

Proclamation des résultats de l'élection des Adjointes

Le Maire proclame que les candidats de la liste de Monsieur DEMÉ Norbert ayant obtenu la majorité des voix sont élus.

Sont élus adjoints au maire :

- Madame Virginie LETHIEC
- Monsieur Alain PABOIS
- Madame Sandrine BOUHIER
- Monsieur Vincent MIAULT
- Madame Joséphine DAVID
- Monsieur Yvonnick PERRIN
- Madame Peggy MORICE

Le Maire déclare les adjoints nouvellement élus installés dans leurs fonctions. Ils prennent rang dans l'ordre de cette liste.

Monsieur DEMÉ Norbert :

Comme le prévoit le déroulement du conseil municipal, je vais vous lire la liste nominative des adjoints : Monsieur DEMÉ Norbert, Madame LETHIEC Virginie, Monsieur PABOIS Alain, Madame BOUHIER Sandrine, Monsieur MIAULT Vincent, Madame DAVID Joséphine, Monsieur PERRIN Yvonnick, Madame MORICE Peggy.

Monsieur LEFEUVRE Olivier :

Y a-t-il d'autre liste déposée ?

Je constate que seule la liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée par Monsieur DEMÉ Norbert. Je vous laisse le soin de préparer votre enveloppe pour préparer l'élection de cette liste d'adjoints. Vous avez le matériel de vote, bulletins, bulletins blancs, enveloppes et stylos le cas échéant. J'appelle à nouveau les deux assesseurs Madame MOULAÏ Emeleine et Monsieur LE MEUR Quentin, s'il vous plaît pour vous placer derrière l'urne et ainsi procéder à ce vote.

Monsieur LEFEUVRE Olivier

Monsieur DEMÉ Norbert

Madame LETHIEC VIRGINIE

Monsieur PABOIS Alain

Madame BOUHIER Sandrine

Monsieur MIAULT Vincent

Madame DAVID Joséphine

Monsieur PERRIN Yvonnick

Madame MORICE Peggy

Madame LANNON Annie

*Monsieur HOUSSAIS Thierry a donné
pouvoir à Monsieur PABOIS Alain*

Monsieur MORICLET Lionel

Monsieur BOUCHET Stéphane

Madame CAUVIN Déborah

Madame RUEL Julie

Monsieur PLOTON Julien

Madame NAIL Céline

Monsieur HMIDANI Hamid

Madame OLIVIER Cécile

Madame LE ROUX Maëlle

Monsieur LE MEUR Quentin

Madame LECAMP Yveline

Monsieur BAUDICHAUD Ghislain

Monsieur PARABERE Loïc

Madame THEISEN Linda

Madame MOULAÏ Emeline

Monsieur BOUCHET Gauthier

Monsieur KLAUS Maxime

Très bien, je remercie les assesseurs. Je proclame Monsieur DEMÉ Norbert, Madame LETHIEC Virginie, Monsieur PABOIS Alain, Madame BOUHIER Sandrine, Monsieur MIAULT Vincent, Madame DAVID Joséphine, Monsieur PERRIN Yvonnick, Madame MORICE Peggy élus adjoints aux maires de la ville de Donges.

Je vous informe que Madame Henry rédigera le PV tout de suite à l'issue du Conseil municipal et donc j'invite les assesseurs, les secrétaires et Madame Lecamp à ne pas partir ce soir sans avoir préalablement signé la feuille de proclamation des résultats et les PV des élections. De même que toute personne qui souhaiterait porter réclamation sur le PV pourra le faire une fois ce dernier rédigé.

DELIBERATION N°5

Fixation du nombre d'administrateurs du CCAS

Rapporteur : Monsieur LEFEUVRE Olivier :

A/R
Préfecture
Le 31/03/26

Je précise que les représentants du CCAS seront désignés ultérieurement lors du prochain conseil municipal.

Exposé

En application de l'article R123-7 du Code de l'action sociale et des familles, le Centre Communal d'Action Sociale est géré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire.

Il comprend en nombre égal au maximum huit membres élus en son sein par le Conseil Municipal et huit membres nommés par le Président du CCAS parmi les personnes non membres du Conseil Municipal en raison de leur participation à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la Commune (*cf. article L 123-6 du Code de l'action sociale et des familles*).

Proposition

Le Conseil Municipal est donc invité à arrêter le nombre d'administrateurs élus du Centre Communal d'Action Sociale.

Le nombre d'élus étant limité à huit maximum, il est proposé de fixer à huit le nombre d'élus siégeant au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

➔ **DECIDE** de fixer à huit le nombre d'élus siégeant au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

DELIBERATION N°6

Lecture de la Charte de l'Elu Local

Rapporteur : Monsieur LEFEUVRE Olivier

A/R
Préfecture
Le 31.03.20

Exposé

Conformément à l'article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que « lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élus local mentionnée à l'article L. 1111-12 », le maire, Olivier LEFEUVRE, donne lecture de la charte et remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élus local et du chapitre III du présent titre.

Monsieur LEFEUVRE Olivier :

Voilà, cette charte n'appelle pas de vote de votre part. Elle devait être lue devant vous ce soir. Nous arrivons au terme de ce Conseil municipal d'installation. La séance est levée.

Je voulais simplement, avant de prendre un temps pour partager un verre ensemble, remercier l'ensemble des agents et des services qui nous ont permis d'organiser ce conseil municipal d'installation ici dans la salle polyvalente ce soir. La salle du conseil municipal étant beaucoup plus petite, elle a permis à toutes et tous de pouvoir assister à ce moment important de notre démocratie. Je remercie les agents et Madame Henry, pour avoir, dans des temps très serrés, réussi à organiser cet aménagement.

Notez que le prochain conseil municipal aura lieu le 10 avril. Je sais que ça n'arrange pas tout le monde. J'ai eu un message Ghislain mais voilà, on a un certain nombre de sujets à préparer pour ce 10 avril. Donc on se retrouve le 10 avril à 18 heures, un vendredi soir pour la dernière fois, et ensuite on reprendra tout à fait normalement les conseils municipaux le jeudi soir à 20 heures, si vous en convenez.

Donc la séance est levée. Je vous remercie.

CLOS ET ARRETE LESDIS JOUR, MOIS ET AN

Le Président de Séance :

La Secrétaire de Séance :

Olivier LEFEUVRE

Annie LANNON



A handwritten signature in blue ink, consisting of several large, sweeping loops, positioned to the right of the first signature.

